



Auxerre, le 19 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pontigny : l'action du Département de l'Yonne ouvre la voie à une solution pérenne et viable pour le Domaine

En octobre dernier, Patrick Gendraud, Président du Conseil départemental, a proposé à Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, que les deux collectivités territoriales unissent leurs forces pour répondre à un appel à projet national destiné à valoriser une dizaine de sites patrimoniaux en France. Parmi la centaine de projets soumis par les collectivités propriétaires de sites, le Domaine de Pontigny, localisé dans le département de l'Yonne, a été retenu par un jury national. Il pourra ainsi bénéficier d'un appui conséquent d'ingénierie pour définir un projet de valorisation.

En 2003, le Département de l'Yonne avait cédé le Domaine de Pontigny à la Région Bourgogne, qui en avait depuis lors la responsabilité. Le 18 juin 2019, la Région avait décidé de se séparer des 9 hectares de terrain et 6 000 m² de bâtiments composant le Domaine, adossé à l'abbaye de Pontigny – cet ancien monastère cistercien restant la propriété de la commune. La décision de la Région avait mobilisé les élus et les habitants icaunais ainsi que les associations locales oeuvrant sur le site, à la fois dans l'abbaye et sur le Domaine.

Le président du Conseil départemental était particulièrement sensible depuis plusieurs années au devenir de Pontigny et avait rencontré les acteurs locaux, dont les associations, à de nombreuses reprises. C'est pourquoi il a saisi une opportunité qui s'est présentée aux collectivités territoriales, sans attendre le terme de l'AMI de la région Bourgogne Franche-Comté qui était fixé au 17 octobre : la mission « Réinventer le patrimoine » instituée par le Premier ministre Edouard Philippe à l'issue du Comité interministériel du tourisme du 17 mai 2019.

Cette mission a lancé un appel à projet auprès des collectivités propriétaires de sites patrimoniaux de façon à les aider à définir un projet de valorisation touristique et événementielle, dans les perspectives de sauvegarde du patrimoine, d'attractivité des territoires et de développement économique. « *Les termes de cet appel à projet résonnaient pleinement avec nos préoccupations pour l'Yonne ! C'est pourquoi j'ai immédiatement saisi cette opportunité et contacté mon homologue de la Région pour l'inviter à répondre ensemble* » déclare Patrick Gendraud, président du Conseil départemental.

Les services des deux collectivités ont immédiatement oeuvré à la rédaction du dossier de candidature pour le Domaine de Pontigny. L'implication du Département offre une expertise fine du territoire local et apporte une garantie de mobilisation de tous les acteurs publics et privés concernés par le devenir du site. « *Avec le Département dans l'équipe de ce projet, nous avons une formidable occasion de déployer une approche inclusive* » souligne Patrick Gendraud.

Le jury de la mission Réinventer le Patrimoine semble avoir été sensible à ces arguments puisqu'il a retenu la candidature de Pontigny. Le Domaine de Pontigny est ainsi l'un des douze projets sélectionnés parmi les 96 dossiers qui avaient été soumis et pourra ainsi bénéficier d'un appui d'ingénierie qui permettra d'identifier un projet viable et pérenne de valorisation touristique.

Contact presse

Direction du cabinet et de la communication : Olivier Maguet 0685331424 /olivier.maguet@yonne.fr